

## **Procès-Verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 mars 2024**

---

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de LANDOGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude COLLANGE, Maire

**Présents** : COLLANGE Claude, ISACCO Jean-Luc, NEME Paul, BELLIN Gérard, ROUDAIRE Christian, PIGEON André, MARCHEIX Michèle, ROFFET Eric

**Absents excusés** : MOURTON Daniel, BERTRAND Pierre et THOMAS Jean Marc

**Pouvoirs** : MOURTON Daniel donne pouvoir à Mme COLLANGE Claude  
THOMAS Jean Marc donne pouvoir à Mme COLLANGE Claude  
BERTRAND Pierre donne pouvoir à Mme MARCHEIX Michèle

Madame MARCHEIX Michèle a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant de six conseillers municipaux présents physiquement à la séance a été atteint.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Approbation du compte rendu de réunion du 16 février 2024
- Voirie communale 2024 : choix de l'entreprise
- Renforcement eau Les Isserts : choix de l'entreprise
- Avenant au marché bureau d'études SAFEGE
- Vote du Compte Financier Unique : budget PRINCIPAL et budget EAU
- Subventions 2024 aux associations
- Vote des taxes locales 2024
- Questions diverses

Le conseil municipal ainsi réuni a pris les décisions suivantes (par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sauf indication contraire).

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2023**

Madame le Maire rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 février 2024 a été remis à chaque membre de l'assemblée par courrier ou par mail et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce compte rendu.  
« sans observation », le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Voirie communale 2024 : choix de l'entreprise**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de VOIRIE COMMUNALE qui a été établi pour l'année 2024. Elle précise également que la commune a déposé les demandes de subvention FIC et DETR.

Le programme de voirie 2024 concerne les voies communales suivantes :

- **VC N° 37 : Chemin de Bellevue – Les Isserts**
- **VC N° 38 : Chemin des Fourches**
- **VC N° 22 : Antenne « Le Teix »**
- **VC N° 23 : Chemin de la Cassière**

La municipalité a consulté 4 entreprises qui ont toutes remis une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis et analyser les dossiers. Elle propose de retenir l'entreprise ANIORTE – Le Pont du Cher – 23700 DONTREIX, moins disante, qui a remis une offre à 31 735.00 € HT.

### **Renforcement eau potable Les Isserts**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux projetés pour la sécurisation et le renforcement de l'alimentation en eau potable du village des Isserts. Il s'agit de remplacer la conduite DN60 par une conduite DN90. Elle précise également que la commune a déposé les demandes de subvention auprès du Département du Puy de Dôme (SATEA) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mars 2024 à 16h30 afin de procéder à l'ouverture des plis dématérialisés récupérés sur la plateforme achatpublic.com et pour la décision d'attribution du marché.

L'examen approfondi des plis a été présenté par le Bureau d'Etudes SAFEGE, Maître d'œuvre.

- 12 entreprises ont retiré un dossier sur le site achatpublic.com
- 5 entreprises ont déposé une offre sur le site achatpublic.com

Suite aux résultats de l'analyse comparative de tous les dossiers, la Commission d'Appels d'Offres propose de retenir **l'entreprise SCIE DU PUY DE DOME – 9 La Vaure – 63120 COURPIERE**, moins disante, pour un **montant H.T de 104 738.95 €**.

### **Avenant bureau d'études SAFEGE – Travaux renforcement eau potable Les Isserts**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux envisagés pour la sécurisation et le renforcement de l'alimentation en eau potable du village des Isserts initialement prévus en 2019 pour un montant estimé à 100 000.00 € HT. Le Maître d'Oeuvre retenu était le Bureau SAFEGE pour une rémunération à 9 000.00 € HT.

Suite à une modification du tracé, il a donc été convenu conformément à l'article 5 de la convention « Modification de programme ou de prestations » de revaloriser les honoraires de SAFEGE pour prendre en compte cette modification.

Le nouveau montant des travaux est évalué à 160 000.00 € HT. La rémunération du Bureau SAFEGE est donc revalorisée à 14 400.00 € HT.

Un avenant au marché initial a donc été établi et il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

### **Vote du Compte Financier Unique 2023 – Budget PRINCIPAL et Budget EAU**

Vu le code général de collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,  
Vu la délibération 2023.10.04 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et la signature d'une convention en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 pour le budget principal et le budget eau

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de LANDOGNE,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

	Budget principal				Budget eau			
	fonctionnement		investissement		fonctionnement		investissement	
	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses
Exercice 2023	238 193.23	169 574.75	63 464.92	99 040.75	41 071.55	31 316.60	33 004.00	30 353.58

Ces comptes sont soumis au vote par Michèle MARCHEIX et recueillent les suffrages suivants : 8 POUR – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE

### **Subventions 2024 aux associations**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la liste des associations éligibles et propose un montant à verser à chacune d'elles pour les animations de l'année 2024. Elle précise qu'il est important de soutenir nos associations locales pour leur maintien dans les années à venir.

CAMPAGNE FLEURIE	100 €
LES AMIS DES COMBRAILLES	100 €
AMICALE DES CHASSEURS	100 €
FESTIVAL BACH EN COMBRAILLES	100 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	50 €
ASSOCIATION LAC	200 €
ASSOCIATION CRECHES DU MONDE	300 €
FOOT HAUTE COMBRAILLE	100 €
ASSOCIATION ALAMBIC DU MONTEL DE GELAT ET DES COMBRAILLES	150 €

### **Vote des taxes locales 2024**

La base nécessaire au calcul des taxes locales (état 1259) n'étant pas encore parvenue, le sujet est reporté à la prochaine réunion.

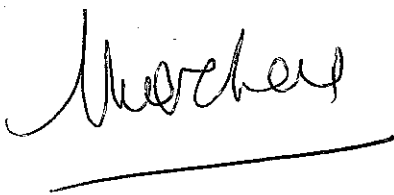
### **Questions diverses**

- Centenaire de Mme Raymonde MOLLE épouse BIANCHI le 22 mars. Une délégation du Conseil Municipal lui rendra visite ce jour-là.
- L'arrêt de travail de l'employé municipal SABATIER Francisque est prolongé jusqu'au 14 avril 2024. José HERMOSO poursuit son remplacement.
- L'association « Les Croqueurs de Pommes » organise le 24 mars 2024 à 14h30 à Biollet une démonstration de greffe et taille d'arbres fruitiers.
- Le CLIC de Riom propose de mettre en place des activités destinées aux seniors : atelier d'automassage, soins esthétiques, yoga sur chaise, sophrologie. Les dates et les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

Secrétaire de séance

Mme MARCHEIX Michèle



Le Maire

Mme COLLANGE Claude

